

COMMUNE DE DRAP

Département des Alpes-Maritimes



PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION ALLEGEE

5b

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR MIXITÉ SOCIALE

PLU approuvé le 29 novembre 2012	
Délibération du Conseil Municipal pour la révision allégée :	23 octobre 2016
Arrêté le :	
Enquête publique :	
Approuvé le :	

Modifications	Déclaration de projet	Mises à jour
19 décembre 2013 21 janvier 2014	7 juin 2016 Secteur Formiga	

Pour information.

La liste des emplacements réservés au titre des servitudes de mixité sociale figurant dans le dossier de PLU approuvé n'est pas modifiée dans le cadre de la révision allégée.